

DELIBERATION
1 / 19-12-23 / C

Le 19 Décembre 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet : Chabrilan : maison cadastrée ZC 125 – Délibération d'intention d'acquisition

Membres en exercice : 60 Quorum : 31
Membres présents : 33 Membres représentés : 11

Date de convocation : 5 décembre 2023

PRESENTS :

MMES CHALEAT R., BRUNIAU S., MARION C., VIALLOU A.L., BERNARD E., DAMBRINE F., GEAY MC., GRANGEON S., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEOULLE R., SERRET J., ARNAUD R., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHABERU C., FAURE JF., VILLIOT D., AURIAS C., AUDEMARD N., PEYRET JM., MACLIN B., SAYN L., ROUX G., COTTON D., GILLES D., LOMBARD F., D'HEROUVILLE C.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES DUBOIS C., MANTONNIER N., BILBOT E., JACQUOT C., BRUN F., FLICK J., ZONTINI E.
MRS RIBIERE P., FAYARD E., CHAVE P., JAVELAS T.

6 ABSENTS EXCUSES :

MRS DELCOURT K., CAILLET C., BONNET C., COURTIAL G., DESSENNE M., BOUVIER JM.

A été désignée secrétaire de séance : Madame Christine Marion

Dans le cadre de l'enjeu 1 : "Mener une politique d'aménagement ambitieuse qui améliore le fonctionnement du territoire" et notamment son sous enjeu 1.1 : « développer une stratégie foncière et organiser la maîtrise publique des secteurs à enjeux ».

Monsieur le Président informe que Monsieur le Maire de Chabrilan a sollicité la mobilisation du dispositif de maîtrise foncière « logement » par courrier du 16/10/23.

La commune souhaite maîtriser l'emprise foncière d'une maison cadastrée ZC125, dite « Maison Lavis » sur un terrain de 5 181 m², située à Chabrilan.

Cette acquisition permettra de répondre aux enjeux inscrits dans le PLH et le PLUI, à savoir :
création d'une offre de logements intermédiaires et locatifs de petite taille
densification d'une parcelle de plus grande taille à proximité immédiate du centre village
création d'un équipement communal inséré sur le site avec les logements

L'avis des domaines n° 2023-26065-81723 en date du 29/11/2023 est conforme à l'estimation négociée entre les vendeurs et la commune de Chabrilan, à savoir 550 000 €.

Pour maîtriser ce foncier nécessaire au renforcement du centre-bourg, la commune de Chabrilan demande à ce que la CCVD se porte acquéreur de ce bien afin de se donner le temps de construire le projet d'aménagement de cette parcelle.

Après avoir délibéré, le Conseil :

- Valide le principe d'acquisition de cette maison dite « Lavis » cadastrée ZC125, lorsque la vente sera effective,
- Valide le portage financier initial par l'intercommunalité dans le cadre de son fonds de maîtrise foncière,
- Valide la cession par la suite de cette emprise foncière pour les projets envisagés

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite – 96, rondes des alisiers - CS331
26400 FURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

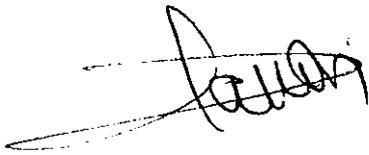
Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20231219-1-19-12-23-C-DE
Date de télétransmission : 21 12 2023
Date de réception préfecture : 21 12 2023

DELIBERATION
1 / 19-12-23 / C

- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

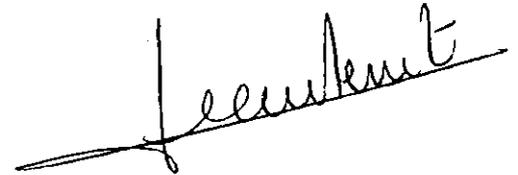
La Secrétaire de séance

Madame Christine MARION



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Certifié exécutoire
Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le :

22 DEC. 2023

DELIBERATION
2 / 19-12-23 / C

Le 19 Décembre 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet Fonds de concours transition : 7^{ème} attribution

Membres en exercice :	60	Quorum :	31
Membres présents :	33	Membres représentés :	11

Date de convocation : 5 décembre 2023

PRESENTS :

MMES CHALEAT R., BRUNIAU S., MARION C., VIALLO AL., BERNARD E., DAMBRINE F., GEAY MC., GRANGEON S., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEOLLE R., SERRET J., ARNAUD R., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHABERT C., FAURE JF., VILLIOT D., AURIAS C., AUDEMARD N., PEYRET JM., MACLIN B., SAYN L., ROUX G., COTTON D., GILLES D., LOMBARD F., D'HEROUVILLE C.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES DUBOIS C., MANTONNIER N., BILBOT E., JACQUOT C., BRUN F., FLICK J., ZONTINI E.
MRS RIBIERE P., FAYARD F., CHAVE P., JAVELAS T.

6 ABSENTS EXCUSES :

MRS DELCOURT K., CAILLET C., BONNET C., COURTIAL G., DESSENNE M., BOUVIER JM.

A été désignée secrétaire de séance : Madame Christine Marion

En lien avec l'enjeu 4 du projet de territoire de « poursuivre et renforcer les mutualisations entre communes et intercommunalité en termes de moyens matériels et humains pour optimiser les ressources, la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée (CCVD) a mis en place un fonds de concours « Transitions ». Celui-ci, destiné à soutenir les projets d'investissement des communes membres, participe à soutenir leur engagement dans les « transitions », qu'elles soient environnementales, sociales ou économiques ou numériques mais ne relevant pas d'une compétence communautaire, en lien avec l'enjeu 4 du projet de territoire. Le règlement d'attribution de ce fonds a été validé par le conseil communautaire du 14 décembre 2021, modifié le 22 novembre 2022.

L'enveloppe dédiée au fonds de concours « Transitions » est définie pour l'année 2023 à hauteur de 333 333 € et inscrite au Budget à ce niveau.

Conformément au règlement d'attribution de ce fonds, modifié le 22 novembre 2022, une commission trimestrielle se réunira le **05 décembre 2023** pour émettre un avis pour chacune des 6 demandes formulées par les communes de **COBONNE, MONTOISON, OMBLEZE, PLAN de BAIX, MORNANS et de LA ROCHE SUR GRANE.**

DELIBERATION
2 / 19-12-23 / C

La commission se réunira et instruira les dossiers présentés. Tous sont réputés conformes au règlement d'attribution du point de vue financier : ainsi le montant du fonds de concours sollicité par chacune des communes n'excède pas la part supportée par la commune bénéficiaire, et ne dépasse pas le plafond de **34 482 €** par commune, mobilisable en une ou plusieurs opérations sur 3 ans et porte sur des compétences non exercées par la CCVD.

La **7ème commission** proposera au conseil communautaire, sous réserve d'avis favorable, la mobilisation de **53 557.83 € de Fonds de concours Transition (FDC)** attribués de la manière suivante :

<u>PROJETS :</u>	MONTANT TRAVAUX	MONTANT FDC
<u>COBONNE</u> : Remplacement par des LED des éclairages publics	6 758,05	3 379,03
<u>PLAN DE BAIX</u> : Aménagement d'une aire de service pour camping-cars et création d'une aire de service	133 026,00	17 693,00
<u>OMBLEZE</u> : Travaux de réfection des Gîtes communaux tranche 2	96 861,77	22 565,00
<u>Montoisson</u> : Signalétique au sol des cheminements doux	7 723,58	3 211,79
<u>Mornans</u> : Installation d'une fontaine au cœur du village avec captation d'une source	10 690.02	5 345.01 €
<u>La Roche Sur Grane</u> : Aménagement du sentier ancien chemin de Ronde pour mise en valeur du village	13 640.00	1 364.00 €
7ème commission	268 699.42	53 557.83

Il est précisé

- que le montant des engagements pour l'année 2023 au titre du fonds de concours « Transitions » portera alors sur un montant cumulé de **224 058.52 € (78 581.€ + 45 888.75€ + 46 030.94€ + 53 557.83€)**, sur une enveloppe annuelle de **333 000€** inscrite au BP2023.
- Que le montant global des engagements au titre du Fonds de concours depuis sa création est de **354 963.78 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

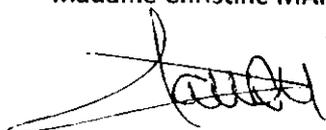
- D'attribuer :
 - o une enveloppe de **3 379.03 €** du fonds de concours TRANSITION pour le changement par des LED des éclairages publics à la commune de **Cobonne**
 - o une enveloppe de **17 693 €** du fonds de concours TRANSITION pour l'aménagement d'une aire de service pour camping-cars et la création d'une aire de service à la commune de **Plan de Baix**

DELIBERATION
2 / 19-12-23 / C

- une enveloppe de **3 211.79 €** du fonds de concours TRANSITION pour la signalétique des cheminements vélo et piétonnier à la commune de **Montoisson**.
 - une enveloppe de **22 565 €** du fonds de concours TRANSITION pour la réfection des gîtes communaux à la commune de **Ombrière**
 - une enveloppe de **5 345.01 €** du fonds de concours TRANSITION pour l'implantation d'une fontaine permettant la valorisation d'une source à la commune de **Mornans**
 - une enveloppe de **1 364 €** du fonds de concours TRANSITION pour l'aménagement de l'ancien sentier Chemin de ronde à la commune de **La Roche Sur Grane**.
- d'autoriser le Président à signer les conventions afférentes, issues de la Convention cadre modifiée faisant référence à la modification intervenue le 22 novembre 2022.
 - Dit que les crédits sont inscrits au BP 2023
 - D'autoriser le président à signer tout document administratif ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération

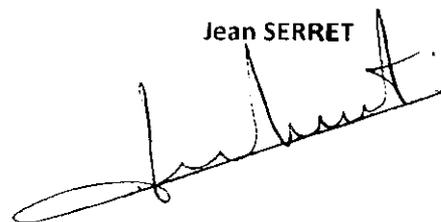
La Secrétaire de séance

Madame Christine MARION



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le :

21 12 2023

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20231219-2-19-12-23-C-DE
Date de télétransmission : 21 12 2023
Date de réception préfecture : 21 12 2023

DELIBERATION
3/ 19-12-23 / C

Le 19 Décembre 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet Vote du budget primitif 2024

Membres en exercice : 60 Quorum : 31
Membres présents : 33 Membres représentés : 11

Date de convocation : 5 décembre 2023

PRESENTS :

MMES CHALEAT R., BRUNIAU S., MARION C., VIALON AL., BERNARD E., DAMBRINE E., GEAY MC., GRANGEON S., MOULINS-DAUVILLIERS G., MRS CROZIER G., CHAGNON JM., CARRIERES B., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEUILLE R., SERRET J., ARNAUD R., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHABERT C., FAURE JE., VILLIOT D., AURIAS C., AUDEMARD N., PEYRET JM., MACLIN B., SAYN L., ROUX G., COTTON D., GILLES D., LOMBARD F., D'HEROUVILLE C.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES DUBOIS C., MANTONNIER N., BILBOT E., JACQUOT C., BRUN E., FLICK J., ZONTINI E., MRS RIBIERE P., FAYARD F., CHAVE P., JAVELAS T.

6 ABSENTS EXCUSES :

MRS DELCOURT K., CAILLET C., BONNET C., COURTIAL G., DESSENNE M., BOUVIER JM.

A été désignée secrétaire de séance : Madame Christine Marion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants,

Vu les projets de budgets principal et annexes pour l'exercice 2024 transmis aux conseillers communautaires,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter :

- le budget primitif 2024 tel que présenté :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES L'EXERCICE	DE	28 019 041.00	12 700 460,96	40 719 501,96
RECETTES L'EXERCICE	DE	28 019 041.00	12 700 460,96	40 719 501,96

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite 96, rondes des alisiers – CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20231219-3-19-12-23-C-BF
Date de télétransmission : 21 12 2023
Date de réception préfecture : 21 12 2023

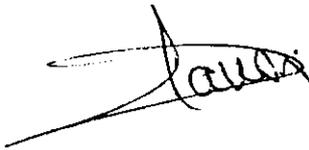
DELIBERATION
3/ 19-12-23 / C

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire :

- Adopte le budget primitif 2024 de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, arrêtés en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-avant
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

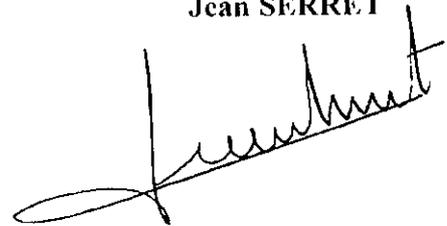
La Secrétaire de séance

Madame Christine MARION



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le : 24 DEC. 2023

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

V
A

Nombre de membres en exercice 60
Nombre de membres présents 33
Nombre de suffrages exprimés 44
VOTES

Pour 44
Contre 0
Abstentions 0

Date de convocation 05/12/2023

Présenté par Le Président (1).

A Eure, le 19/12/2023

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée

CS 331

96 Ronde des Aulx

26400 EURRE

Tel : 03 44 00 00 43 82

Mail : ccvd@val-de-drome.com

Délibéré par l'assemblée (2) tenue en 2023

A Eure, le 19/12/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3)

--

Certifié exécutoire par Le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Eure, le

(1) Indiquer « le président » ou « le président ».

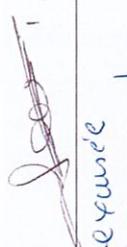
(2) Indiquer la nature de l'assemblée collaborative du conseil régional de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

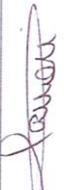
(3) L'ajout des signatures est désormais facultatif.

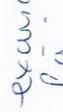
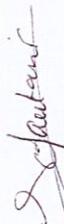
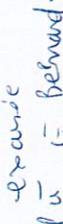
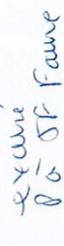
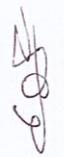
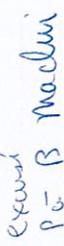
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME EN BIVOALLÉE

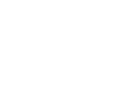
FEUILLE DE PRESENCE - CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2023 - SALLE DROME

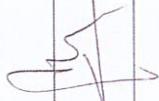
Accusé de réception en préfecture
N° : 23-030000000-20231220-00000
Date de l'émission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

Nom, Prénom	Commune	Fonction	Emargement	Pouvoir de :
Mr CROZIER Gérard	ALLEX	Vice-Président		1
Mme CASTON Jocelyne	ALLEX	Conseillère		2
Mr CHAGNON Jean Michel	ALLEX	Conseiller		3
Mme DUBOIS Christel	ALLEX	Conseillère	exoncé p à JM chopin	4
Mr CARRERES Bernard	AMBONIL	Maire		5
Mme FOLLET Anne	AMBONIL	Suppléante		6
Mr DELCOURT Ken	AUTICHAMP	Conseiller	exoncé	7
Mme TAVERNIER Perrine	AUTICHAMP	Suppléante		8
Mr GAGNIER Gérard	BEAUFORT	Vice-Président		9
Mme WATINE Juliette	BEAUFORT	Suppléante		10
Mr VALLON Cyrille	CHABRILLAN	Maire		11
Mr ARDOUVIN Dominique	CHABRILLAN	Suppléant		12
Mr CHAREYRON Gilbert	CLIOUSCLAT	Conseiller		13
Mme SIMIAND Lore	CLIOUSCLAT	Suppléante		14
Mr RIBIERE Philippe	COBONNE	Maire	exoncé p à J-L Ross	15
Mme VALKONEN Anni	COBONNE	Suppléante		16

Nom, Prénom	Commune	Fonction	Signature	Date de réception préfecture	Fonction de :
Mr ESTEOUILLE René	DIVAJEU	mm		17	
Mr GRESSE Christian	DIVAJEU	Suppléant		18	
Mr SERRET Jean	EURRE	Président		19	
Mme CHALEAT Régine	EURRE	Conseillère		20	
Mr FILZ Roland	EYGLUY ESCOULIN	Maire		21	
Mme GUION Denise	EYGLUY ESCOULIN	Suppléante		22	
Mr MOREL Loïc	FELINES	Vice-Président		23	
Mme RODRIGUEZ Elodie	FELINES	Suppléante		24	
Mr GAUDET Jean Michel	FRANCILLON	Maire		25	
Mr LEO Christophe	FRANCILLON	Suppléant		26	
Mme BRUNIAU Séverine	GIGORS ET LOZERON	Conseillère déléguée		27	
Mr HUSSY Damien	GIGORS ET LOZERON	Suppléant		28	
Mme MARION Christine	GRANE	Vice-Présidente		29	
Mr ARNAUD Robert	GRANE	Vice-Président		30	
Mr ESTRANGIN Marc	GRANE	Conseiller		31	
Mr CALLET Christian	LA REPARA AURIPLES	Vice-Président		32	
Mme OLLIVIER Marie-Thérèse	LA REPARA AURIPLES	Suppléante		33	

Nom, Prénom	Commune	Fonction	Signature	Pouvoir de :
Mr BONNET Christian	LA ROCHE SUR GRANE	Maire		34
Mme GOUNON Charital	LA ROCHE SUR GRANE	Suppléante		35
Mr BOUCHET Jean Luc	LE POËT CELARD	Conseiller		36
Mme LAURIE Sylvie	LE POËT CELARD	Suppléante		37
Mr FAYARD Francis	LIVRON	Vice-Président		38
Mme MANTONNIER Nathalie	LIVRON	Vice-Présidente		39
Mr MANTONNIER Laurent	LIVRON	Conseiller Délégué		40
Mme VIALON Anne-Lise	LIVRON	Conseillère déléguée		41
Mme BERNARD Evelyne	LIVRON	Conseillère		42
Mme BILBOT Evelyne	LIVRON	Conseillère		43
Mr CHABERT Christian	LIVRON	Conseiller		44
Mr CHAVE Philippe	LIVRON	Conseiller		45
Mme DAMBRINE Francine	LIVRON	Conseillère		46
Mr FAURE Jean-François	LIVRON	Conseiller		47
Mme GEAY Marie-Christine	LIVRON	Conseillère		48
Mme GIELLY Emmanuelle	LIVRON	Conseillère		49
Mr JAVELAS Thierry	LIVRON	Conseiller		51
Mr PLANET Fabien	LIVRON	Conseiller		52

Nom, Prénom	Commune	Fonction	Accusé de réception en préfecture N° : 2023-0252195-3-15-12-25-CBF Date de transmission : 21/12/2023 Date de réception préfecture : 21/12/2023	Pouvoir de :
Mr VILLIOT Dan	LIVRON	Conseiller		53
Mr AURIAS Claude	LORLOR	Vice-Président		54
Mme JACQUOT Catherine	LORLOR	Vice-Présidente	exposé P à 	55
Mr AUDEMARD Nicolas	LORLOR	Conseiller		56
Mme BRUN Françoise	LORLOR	Conseillère	exposé P à 	57
Mr COURTIAL Ghislain	LORLOR	Conseiller	exposé	58
Mr DESSENNE Michel	LORLOR	Conseiller	exposé	59
Mme FLICK Julie	LORLOR	Conseillère	exposé P à N Au Demand	60
Mr PEYRET Jean-Marc	LORLOR	Conseiller		61
Mr RIOU Jérémy	LORLOR	Conseiller		62
Mme ZONTONI Emeline	LORLOR	Conseillère	exposé P à S. Au Demand.	63
Mr MACLIN Benoit	MIRMANDE	Vice-Président		64
Mme BUFFIN Corinne	MIRMANDE	Suppléante		65
Mr SAYN Laurent	MONTCLAR	Maire		66
Mme VASSEUR Priscilla	MONTCLAR	Suppléante		67

Nom, Prénom	Commune	Fonction	Signature	Pouvoir Cd :
Mr BOUVIER Jean Marc	MONTOISON	Vice-Président		68
Mme CORDARO Delphine	MONTOISON	Conseillère		69
Mme GRANGEON Solange	MONTOISON	Conseillère		70
Mr PATONNIER Thierry	MORNANS	Maire		71
Mr MILON Frédéric	MORNANS	Suppléant		72
Mr ROUX Gilbert	OMBLEZE	Maire		73
Mr GRESSE Joël	OMBLEZE	Suppléant		74
Mr COTTON Daniel	PLAN DE BAIX	Maire		75
Mme TERRAIL Christine	PLAN DE BAIX	Suppléante		76
Mr GILLES Daniel	SAOU	Conseiller		79
Mme ROCHE Marie	SAOU	Suppléante		80
Mme MOULINS-DAUVILLIERS Geneviève	SOYANS	Conseillère déléguée		81
Mme FRAUD Anaïs	SOYANS	Suppléante		82
Mr LOMBARD Fabien	SUZE	Conseiller		83
Mr THOME Simon	SUZE	Suppléant		84
Mr D'HEROUVILLE Claude	VAUNAVEYS	Maire		85
Mr BREYNAT Philippe	VAUNAVEYS	Suppléant		

DELIBERATION
4/ 19-12-23 / C

Le 19 Décembre 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet Vote du budget annexe Aménagement Zone d'Activités Intercommunales 2024

Membres en exercice : 60 Quorum : 31
Membres présents : 33 Membres représentés : 11

Date de convocation : 5 décembre 2023

PRESENTS :

MMES CHALEAT R., BRUNIAU S., MARION C., VIALON AL., BERNARD E., DAMBRINE F., GEAY MC., GRANGEON S., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEUILLE R., SERRET J., ARNAUD R., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHABERT C., FAURE JF., VILLIOT D., AGRAS C., AUDEMARD N., PEYRET JM., MACLIN B., SAYN L., ROUX G., COTTON D., GILLES D., LOMBARD E., D'HEROUVILLE C.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES DUBOIS C., MANTONNIER N., BILBOT E., JACQUOT C., BRUN F., FLICK J., ZONTINE E.
MRS RIBIERE P., FAYARD F., CHAVE P., JAVELAS T.

6 ABSENTS EXCUSES :

MRS DELCOURT K., CAILLET C., BONNET C., COURTIAL G., DESSENNE M., BOUVIER JM.

A été désignée secrétaire de séance : Madame Christine Marion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants,

Vu les projets de budgets principal et annexes pour l'exercice 2024 transmis aux conseillers communautaires,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter :

- le budget annexe Aménagement Zone d'Activités Intercommunales 2024 tel que présenté :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES DE L'EXERCICE	7 618 515.42	5 121 078.00	12 739 593.42
RECETTES DE L'EXERCICE	7 618 515.42	5 121 078.00	12 739 593.42

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Écosite - 96, rondes des alisiers - CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20231219-4-19-12-23-C-BF
Date de télérmission : 21.12.2023
Date de réception préfecture : 21.12.2023

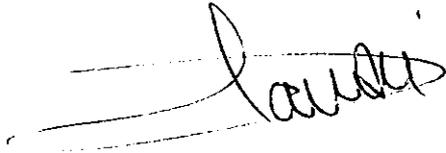
DELIBERATION
4/ 19-12-23 / C

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire :

- **Adopte le budget annexe Aménagement Zone d'Activités Intercommunales 2024 de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, arrêtés en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-avant**
- **Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

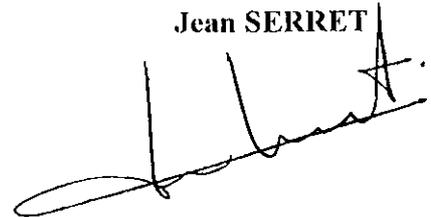
La Secrétaire de séance

Madame Christine MARION



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Certifié exécutoire
Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le :

22 DEC. 2023

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 60

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés : 44

VOTES :

Pour : 44

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 05/12/2023

Présenté par Le SERRET Jean - Président (1)
 A Eurre, le 19/12/2023

**Communauté de Communes
 du Val de Drôme en Biovallée**

CS 031

96 Ronde des Alisiers

26400 EURRE

Tél : 04 75 25 43 82

Mail : ccvd@val-de-drome.com

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Eurre, le 19/12/2023

Les membres de l'assemblée délibérante (2) (3)

--	--

Certifié exécutoire par Le SERRET Jean - Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Eurre, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20231219-4-19-12-23-C-BF
Date de télétransmission : 21 12 2023
Date de réception préfecture : 21 12 2023

DELIBERATION
5/ 19-12-23 / C

Le 19 Décembre 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet Vote du budget annexe Immobilier d'entreprises et bâtiments destinés à la location 2024

Membres en exercice : 60 Quorum : 31
Membres présents : 33 Membres représentés : 11
Date de convocation : 5 décembre 2023

PRESENTS :

MMES CHALEAT R., BRUNIAU S., MARION C., VIALLOU A.L., BERNARD E., DAMBRINE F., GEAY M.C.,
GRANGEON S., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEUILLE
R., SERRET J., ARNAUD R., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHABERT C., FAURE JF., VILLIOT D., AURIAS
C., AUDEMARD N., PEYRET JM., MACLIN B., SAYN L., ROUX G., COTTON D., GILLES D., LOMBARD F.,
D'HEROUVILLE C.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES DUBOIS C., MANTONNIER N., BILBOT E., JACQUOT C., BRUN F., FLICK J., ZONFINI E.
MRS RIBIERE P., FAYARD F., CHAVE P., JAVELAS T.

6 ABSENTS EXCUSES :

MRS DELCOURT K., CAILLET C., BONNET C., COURTIAL G., DESSENNE M., BOUVIER JM.

A été désignée secrétaire de séance : Madame Christine Marion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu les projets de budgets principal et annexes pour l'exercice 2024 transmis aux conseillers
communautaires,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter :

- le budget annexe Immobilier d'entreprises et bâtiments destinés à la location 2024 tel que
présenté :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES DE L'EXERCICE	856 601.00	1 233 490.00	2 090 091.00
RECETTES DE L'EXERCICE	856 601.00	1 233 490.00	2 090 091.00

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite – 96, rondes des alisiers CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20231219-5-19-12-23-C-BF
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

DELIBERATION

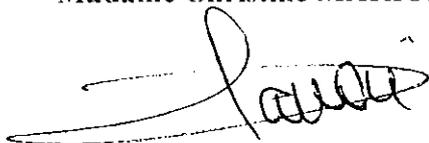
5/19-12-23 / C

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire :

- Adopte le budget annexe Immobilier d'entreprises et bâtiments destinés à la location 2024 de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, arrêtés en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-avant
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

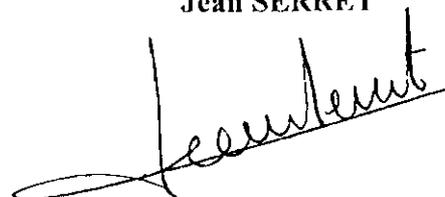
La Secrétaire de séance

Madame Christine MARION



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le : 22 DEC. 2023

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 60
 Nombre de membres présents : 33
 Nombre de suffrages exprimés : 44
 VOTES :
 Pour : 44
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 05/12/2023

Présenté par Le SERRET Jean - Président (1)
 A Eurre, le 19/12/2023

Communauté de Communes
 du Val de Drôme en Biovallée
 CS 831
 98 Ronde des Alisiers

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Eurre, le 19/12/2023

26400 EURRE
 Tél : 04 75 25 43 82

Les membres de l'assemblée délibérante (2) Mail : ccvd@val-de-drome.com

--	--

Certifié exécutoire par Le SERRET Jean - Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Eurre, le

- (1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
- (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20231219-5-19-12-23-C-BF
Date de télétransmission : 21 12 2023
Date de réception préfecture : 21 12 2023

DELIBERATION
6/ 19-12-23 / C

Le 19 Décembre 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet Vote du budget annexe Production d'Energie Solaire Photovoltaïque 2024

Membres en exercice : 60 Quorum : 31
Membres présents : 33 Membres représentés : 11

Date de convocation : 5 décembre 2023

PRESENTS :

MMES CHALEAT R., BRUNIAU S., MARION C., VIALLOU AL., BERNARD E., DAMBRINE F., GEAY MC., GRANGEON S., MOULINS-DAUVILLIERS G., MRS CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEUILLE R., SERRET J., ARNAUD R., BOUCHET H., MANTONNIER L., CHABERT C., FAURE JF., VILLIOT D., AURIAS C., AUDEMARD N., PEYRET JM., MACLIN B., SAYN L., ROUX G., COTTON D., GILLES D., LOMBARD E., D'HEROUVILLE C.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES DUBOIS C., MANTONNIER N., BILBOT E., JACQUOT C., BRUN E., FLICK J., ZONTINE E., MRS RIBIERE P., FAYARD F., CHAVE P., JAVELAS F.

6 ABSENTS EXCUSES :

MRS DELCOURT K., CAILLET C., BONNET C., COURTIAL G., DESSENNE M., BOUVIER JM.

A été désignée secrétaire de séance : Madame Christine Marion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants,

Vu les projets de budgets principal et annexes pour l'exercice 2024 transmis aux conseillers communautaires,

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter :

- le budget annexe Production d'Energie Solaire Photovoltaïque 2024 tel que présenté :

		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
DEPENSES L'EXERCICE	DE	110 900.00	82 362.00	193 262.00
RECETTES L'EXERCICE	DE	110 900.00	82 362.00	193 262.00
				0

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite - 96, rondes des alisiers - CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20231219-6-19-12-23-C-BF
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

DELIBERATION
6/ 19-12-23 / C

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire :

- Adopte le budget annexe Production d'Energie Solaire Photovoltaïque 2024 de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, arrêtés en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-avant
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

La Secrétaire de séance

Madame Christine MARION



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le : 22 DEC. 2023

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20231219-6-19-12-23-C-BF
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 60
 Nombre de membres présents : 33
 Nombre de suffrages exprimés : 44
VOTES :
 Pour : 44
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 05/12/2023

Présenté par (1) Le Président,
 A Eurre le 19/12/2023
 (1) Le Président,

**Communauté de Communes
 du Val de Drôme en Biovallée
 CS 33**

96 Route des Alisiers

26400 EURRE

Tél : 04 75 25 43 82

Mail : ccvd@val-de-drome.com

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Eurre, le 19/12/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2) (3)

--	--

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Eurre, le

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20231219-6-19-12-23-C-BF
Date de télétransmission : 21 12 2023
Date de réception préfecture : 21 12 2023

DELIBERATION
7/ 19-12-23 / C

Le 19 Décembre 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret. Président

Objet Vote des Taux 2024 TEOM, CFE, Fiscalité additionnelle (TII,FB,FNB)

Membres en exercice : 60 Quorum : 31
Membres présents : 33 Membres représentés : 11

Date de convocation : 5 décembre 2023

PRESENTS :

MMES CHALEAT R., BRUNIAU S., MARION C., VIALLOU AL., BERNARD E., DAMBRINE F., GEAY MC., GRANGEON S., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEOUILLE R., SERRET J., ARNAUD R., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHABERT C., FAURE JF., VILLIOT D., AURIAS C., AUDEMARD N., PEYRET JM., MACLIN B., SAYN L., ROUX G., COTTON D., GILLES D., LOMBARD E., D'HEROUVILLE C.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES DUBOIS C., MANTONNIER N., BILBOT E., JACQUOT C., BRUN F., FLICK J., ZONHINE
MRS RIBIERE P., FAYARD F., CHAVE P., JAVELAS T.

6 ABSENTS EXCUSES :

MRS DELCOURT K., CAILLET C., BONNET C., COURTIAL G., DESSENNE M., BOUVIER JM.

A été désignée secrétaire de séance : Madame Christine Marion

Monsieur le Président rappelle que les taux de fiscalité pour 2023 étaient les suivants :

- TEOM : 11.44 %
- T.H : 10.89 %
- F.B : 3.40 %
- F.N.B : 4.83 %
- CFE : 27.24 %

Il ressort des réunions de la commission des finances et du Débat d'Orientations Budgétaires 2024 la proposition de maintenir les taux de fiscalité à l'identique de 2023.

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire :

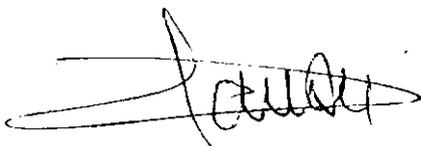
- Vote les taux suivants pour 2024 :

- - TEOM : 11.44 %
- - T.H : 10.89 %
- - F.B : 3.40 %
- - F.N.B : 4.83 %
- - CFE : 27.24 %

- Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La Secrétaire de séance

Madame Christine MARION



Le Président

Jean SERRET



Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite – 96, rondes des alisiers – CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20231219-7-19-12-23-C-DE
Date de télétransmission : 21 12 2023
Date de réception préfecture : 21 12 2023

DELIBERATION

7/ 19-12-23 / C

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le : 22 DEC. 2023

DELIBERATION
8/ 19-12-23 / C

Le 19 Décembre 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet Délégation du Conseil au Président : Provisions

Membres en exercice :	60	Quorum :	31
Membres présents :	33	Membres représentés :	11
Date de convocation :	5 décembre 2023		

PRESENTS :

MMES CHALEAT R., BRUNIAU S., MARION C., VIALLOU AL., BERNARD E., DAMBRINE F., GEAY MC., GRANGEON S., MOULINS-DAUVILLIERS G., MRS CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEOUILLE R., SERRET J., ARNAUD R., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHABERT C., FAURE JE., VILLIOT D., AURIAS C., AUDEMARD N., PEYRET JM., MACLIN B., SAYN L., ROUX G., COTTON D., GILLES D., LOMBARD F., D'HEROUVILLE C.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES DUBOIS C., MANTONNIER N., BILBOIE E., JACQUOT C., BRUN F., FLICK J., ZONTINI E., MRS RIBIERE P., FAYARD F., CHAVE P., JAVELAS T.

6 ABSENTS EXCUSES :

MRS DELCOURT K., CAILLET C., BONNET C., COURTIAL G., DESSENNE M., BOUVIER JM.

A été désignée secrétaire de séance : Madame Christine Marion

Vu code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-10

Vu l'arrêté préfectoral n°2017141-0003 en date du 21/8/2017 portant statuts de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°1, en date du 15/07/2020, portant élection du Président de la communauté ;

Vu la délibération n°9 du 26/09/2023 modifiant les délégations du Conseil au Président ;

Considérant que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville »

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite - 96, rondes des alisiers - CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

DELIBERATION
8/19-12-23 / C

Les membres du Conseil proposent de compléter les délégations accordées au Président, jusqu'à la fin du mandat, pour l'opération suivante :

Finances :

- Constitution et reprises de provisions

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire :

- Délégué au président, jusqu'à la fin de son mandat, l'opération ci-dessus énumérée
- Prévoit qu'en cas d'empêchement du président, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par son suppléant.
- Rappelle que, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président rendra compte des attributions exercées, par délégation du conseil communautaire
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

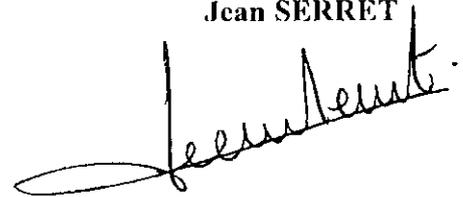
La Secrétaire de séance

Madame Christine MARION



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le :

22 DEC. 2023

DELIBERATION
9/ 19-12-23 / C

Le 19 Décembre 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet Centre Technique Intercommunal - Equipe mutualisée Gervanne/SYE : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet

Membres en exercice :	60	Quorum :	31
Membres présents :	33	Membres représentés :	11

Date de convocation : 5 décembre 2023

PRESENTS :

MMES CHALEAT R., BRUNIAU S., MARION C., VIALLOU AL., BERNARD E., DAMBRINE E., GEAY MC., GRANGEON S., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEUILLE R., SERRET J., ARNAUD R., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHABERT C., FAURE JF., VILLIOT D., AURIAS C., AUDEMARD N., PEYRET JM., MACLIN B., SAYN L., ROUX G., COTTON D., GILLES D., LOMBARD E., D'HEROUVILLE C.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES DUBOIS C., MANTONNIER N., BILBOT E., JACQUOT C., BRUN F., FLICK J., ZONTINI E.
MRS RIBIERE P., FAYARD E., CHAVE P., JAVELAS T.

6 ABSENTS, EXCUSES :

MRS DELCOURT K., CAILLET C., BONNET C., COURTIAL G., DESSENNE M., BOUVIER JM.

A été désignée secrétaire de séance : Madame Christine Marion

Le Président, rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire,

Considérant la nécessité d'assurer les fonctions d'agent technique polyvalent au sein de l'équipe technique mutualisée de la Gervanne,

Le Président propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet au sein de l'équipe technique mutualisée de la Gervanne pour 31 heures hebdomadaires et de 4 heures hebdomadaires en renfort de l'équipe du Centre technique intercommunal.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire au vu de l'application des articles L332-14 et L332-8 du Code Général de la Fonction publique.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de rémunération sera déterminé en référence au cadre d'emploi d'adjoint technique territorial.

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite - 96, rondes des alisiers - CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20231219-9-19-12-23-C-DE
Date de télétransmission : 21 12 2023
Date de réception préfecture : 21 12 2023

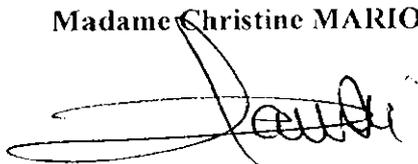
DELIBERATION
9/ 19-12-23 / C

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire :

- Approuve sans réserve l'exposé du président,
- Décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité
- Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération.

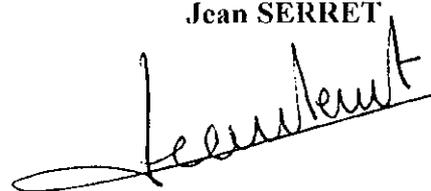
La Secrétaire de séance

Madame Christine MARION



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le : 22 DEC. 2023

DELIBERATION
10/ 19-12-23 / C

Le 19 Décembre 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet Centre Technique Intercommunal - Equipe mutualisée Gervanne/SYE : Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet

Membres en exercice :	60	Quorum :	31
Membres présents :	33	Membres représentés :	11

Date de convocation : 5 décembre 2023

PRESENTS :

MMES CHALEAT R., BRUNIAU S., MARION C., VIALLOU AL., BERNARD E., DAMBRINE F., GEAY MC., GRANGEON S., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEUILLE R., SERRET J., ARNAUD R., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHABERT C., FAURE JE., VILLIOT D., AURIAS C., AUDEMARD N., PEYRET JM., MACLIN B., SAYN L., ROUX G., COTTON D., GILLES D., LOMBARD F., D'HEROUVILLE C.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES DUBOIS C., MANTONNIER N., BILBOT E., JACQUOT C., BRUN F., FLICK J., ZONHINE
MRS RIBIERE P., FAYARD F., CHAVE P., JAVELAS T.

6 ABSENTS, EXCUSES :

MRS DELCOURT K., CAILLET C., BONNET C., COURTIAL G., DESSENNE M., BOUVIER JM.

A été désignée secrétaire de séance : Madame Christine Marion

Le Président, rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire,

Considérant la nécessité d'assurer les fonctions d'agent technique polyvalent au sein de l'équipe technique mutualisée de la Gervanne,

Le Président propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet au sein de l'équipe technique mutualisée de la Gervanne pour 35 heures hebdomadaires.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire au vu de l'application des articles L332-14 et L332-8 du Code Général de la Fonction publique.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de rémunération sera déterminé en référence au cadre d'emploi d'adjoint technique territorial.

Communauté de Communes
du Val de Drôme en Biovallée
Ecosite – 96, rondes des alisiers – CS331
26400 EURRE / Tél. : 04-75-25-43-82

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20231219-10-19-12-23-C-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

DELIBERATION
10/19-12-23 / C

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire :

- Approuve sans réserve l'exposé du président,
- Décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ce poste sont inscrits au budget de la collectivité
- Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération.

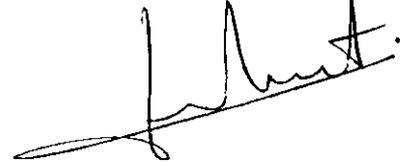
La Secrétaire de séance

Madame Christine MARION



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le : 22 DEC. 2023

DELIBERATION
11/ 19-12-23 / C

Le 19 Décembre 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eurre en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet Centre technique Intercommunal entretien des locaux : suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non-complet (25H) et Création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet

Membres en exercice :	60	Quorum :	31
Membres présents :	33	Membres représentés :	11
Date de convocation :	5 décembre 2023		

PRESENTS :

MMES CHALEAT R., BRUNIAU S., MARION C., VIALON AL., BERNARD E., DAMBRINE E., GEAY MC., GRANGEON S., MOULINS-DAUVILLIERS G.
MRS CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEOUILLE R., SERRET J., ARNAUD R., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHABERT C., FAURE JE., VILLIOT D., AURIAS C., AUDEMARD N., PEYRET JM., MACLIN B., SAYN L., ROUX G., COTTON D., GILLES D., LOMBARD E., D'HEROUVILLE C.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES DUBOIS C., MANTONNIER N., BILBOT E., JACQUOT C., BRUN E., FLICK J., ZONTINI E.
MRS RIBIERE P., FAYARD F., CHAVE P., JAVELAS T.

6 ABSENTS EXCUSES :

MRS DELCOURT K., CAILLET C., BONNET C., COURTIAL G., DESSENNE M., BOUVIER JM.

A été désignée secrétaire de séance : Madame Christine Marion

Le Président, rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la nécessité d'assurer les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments de la CCVD,

Il est proposé :

- La suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non-complet (25 heures hebdomadaires), créé par délibération n°2 du 26/01/2021
- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application des articles L332-14 et L332-8 du Code Général de la Fonction publique.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de rémunération sera déterminé en référence au cadre d'emploi d'Adjoint technique territorial.

DELIBERATION
11/19-12-23 / C

Après en avoir délibéré le conseil communautaire :

- Approuve sans réserve l'exposé de M. Le Président
- Décide :
- o La suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non-complet (25 heures hebdomadaires),
- o La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet.
- Autorise le Président à publier l'avis de création de poste au Centre de gestion de la Drôme.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la CCVD, chapitre 012.
- Autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération.

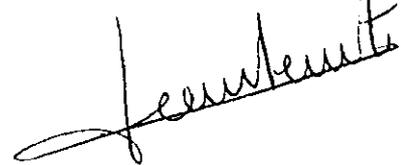
La Secrétaire de séance

Madame Christine MARION



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le : 22 DEC. 2023

DELIBERATION
12/19-12-23 / C

Le 19 Décembre 2023

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni à 19h à Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Serret, Président

Objet Rapport égalité femmes/hommes : présentation

Membres en exercice :	60	Quorum :	31
Membres présents :	33	Membres représentés :	11
Date de convocation :	5 décembre 2023		

PRESENTS :

MMES CHALEAT R., BRUNIAU S., MARION C., VIALLOU AL., BERNARD E., DAMBRINE F., GEAY MC., GRANGEON S., MOULINS-DAUVILLIERS G., MRS CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., GAGNIER G., VALLON C., CHAREYRON G., ESTEOLLE R., SERRET J., ARNAUD R., BOUCHET JL., MANTONNIER L., CHABERT C., FAURE JF., VILLIOT D., AURIAS C., AUDEMARD N., PEYRET JM., MACLIN B., SAYN L., ROUX G., COTTON D., GILLES D., LOMBARD F., D'HEROUVILLE C.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

MMES DUBOIS C., MANTONNIER N., BILBOT E., JACQUOT C., BRUN F., FLICK J., ZONTINI E., MRS RIBIERE P., FAYARD F., CHAVE P., JAVELAS T.

6 ABSENTS EXCUSES :

MRS DELCOURT K., CAILLET C., BONNET C., COURTIAL G., DESSENNE M., BOUVIER JM.

A été désignée secrétaire de séance : Madame Christine Marion

Monsieur Jean Serret rappelle que l'article L2311-2-2 prévoit "qu'un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire doit être présenté, sans nécessité de débat ni de vote ».

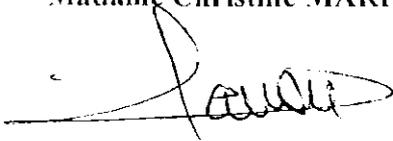
Ce rapport a été adressé à chaque conseiller communautaire. Le Président en rappelle les principaux points.

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire :

- **Prend acte que le rapport annuel 2023 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est présenté**
- **Autorise le Président à signer tous documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

La Secrétaire de séance

Madame Christine MARION



Le Président

Jean SERRET



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.
Certifié exécutoire

Mis en ligne sur le site internet de la CCVD le : 27 DEC 2023

Accusé de réception en préfecture
026-242600252-20231219-12-19-12-23-C-DE
Date de télétransmission : 21 12 2023
Date de réception préfecture : 21 12 2023

RAPPORT SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES SUR LE TERRITOIRE. Année 2023

Préambule : rappel de la loi et de ses attendus

Le rapport sur l'égalité femmes-hommes sur le territoire est un document réglementaire qui s'impose aux communes et EPCI de plus de 20 000 habitants.

En application de l'article L. 2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales, le président de la communauté de communes doit présenter à son conseil communautaire un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire préalablement au débat sur le projet de budget, sans nécessité de débat ni de vote.

Le rapport n'étant pas transmis à l'Etat, une délibération spécifique permettra d'attester de sa présentation effective à l'assemblée communautaire.

Ce rapport, prévu par l'article 61 de la loi de 2014, doit permettre de sensibiliser les élus et agentes de la collectivité à l'égalité femmes-hommes, de porter et rendre visible ce sujet aux yeux de tous et toutes.

Ce document doit donc s'attacher à faire un inventaire sur ce sujet, recenser les politiques publiques menées en la matière et fixer des orientations.

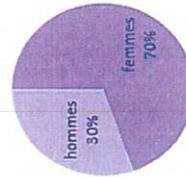
A ce titre, le rapport doit être composé de 2 parties :

- Un volet interne relatif à la politique des ressources humaines
- Un volet territorial relatif aux politiques d'égalité menées sur son territoire

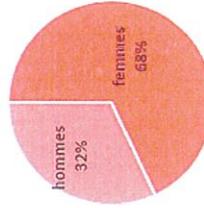
I - L'EGALITE FEMMES / HOMMES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE DROME

I - Répartition des effectifs

2019



2020



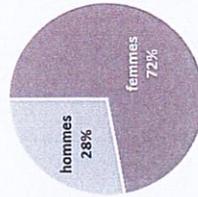
2021



2022



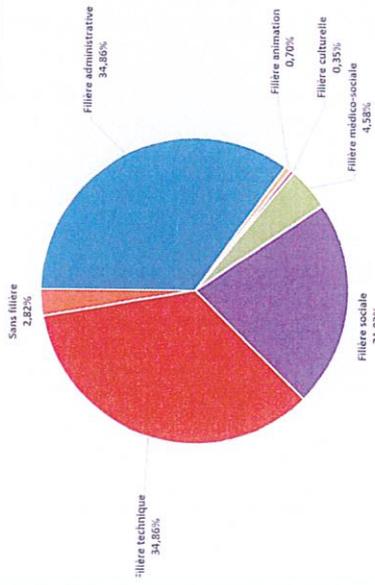
2023



En 2021, au niveau national dans la fonction publique territoriale : 61 % de femmes et 39 % d'hommes (femmes : 69 % en catégorie A, 57 % en catégorie B et 31 % en catégorie C)
Pour rappel : la communauté de communes compte dans ses compétences la petite-enfance, les Espaces France Services, qui sont des services composés d'agents quasi exclusivement féminins (et de manière générale pour l'action sociale), représentant environ 40 % des agents de la Communauté de communes.

2 - Répartition des agents par filière

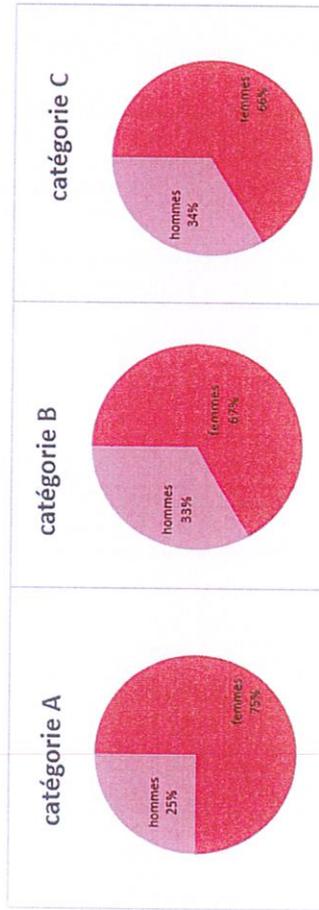
Les 2,83% « sans filière » correspondent aux 8 assistantes maternelles.
91,55 % des agents se répartissent en trois filières : administrative, technique et sociale.
De ces deux dernières filières sont principalement issus des services et équipes au service de la population (Petite-enfance, Gestion des déchets, Espaces France Services, Conseillers sociaux intercommunaux, Gare des ramiers/Réserve naturelle des Ramières).



3 - Répartition femmes-hommes selon la catégorie

En 2021, au niveau national dans la fonction publique territoriale : 61 % de femmes (72 % à la CCVD) et 39 % d'hommes (28 % à la CCVD) (femmes : 69 % de l'ensemble en catégorie A, 57 % en catégorie B et 61 % en catégorie C)

2019

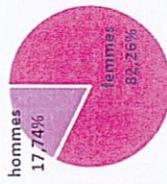


2020

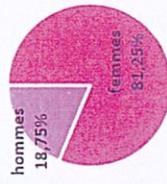


2021

catégorie A



catégorie B



catégorie C



2022

catégorie A



catégorie B



catégorie C

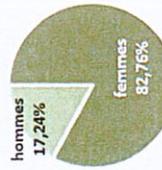


2023

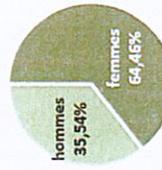
catégorie A



catégorie B



catégorie C



Pour les catégories A et B : le passage des EJE (Educatrices Jeunes Enfants) de la catégorie B à la catégorie A en 2018 a accentué le nombre de femmes en catégorie A et diminué le nombre de femmes en catégorie B en 2019. Cela a concerné 10 agentes (passées de B à A).

4 - Répartition femmes-hommes selon la filière et la hiérarchie

La répartition femmes-hommes selon les filières est sensiblement la même qu'au niveau national dans la fonction publique territoriale.

En 2019, la direction générale était composée d'une femme et d'un homme. En 2023, la direction générale est composée d'une femme et 2 hommes.

En 2023, le groupe de direction est composé de femmes à 77 % (10 femmes) et de trois hommes (23 %). Pour ce qui concerne les responsables de service, la répartition est de 50% de femmes (6) et 50 % d'hommes (6). Concernant la répartition femmes-hommes dans les filières de la petite-enfance et des services techniques, nous retrouvons les schémas traditionnels, à savoir respectivement, quasi-exclusivement des femmes et quasi-exclusivement des hommes.

- Nous notons quelques exceptions, comme :
- 2 femmes, responsable et responsable-adjointe du service Gestion des déchets
 - 3 autres femmes au sein de ce service – catégorie C : 1 responsable déchetteries et 2 femmes chauffeur poids lourds).
 - 1 homme parmi les 3 conseillers sociaux (poste tenu à 85% par des femmes au niveau national)
 - 2 hommes au sein du service Petite-enfance.

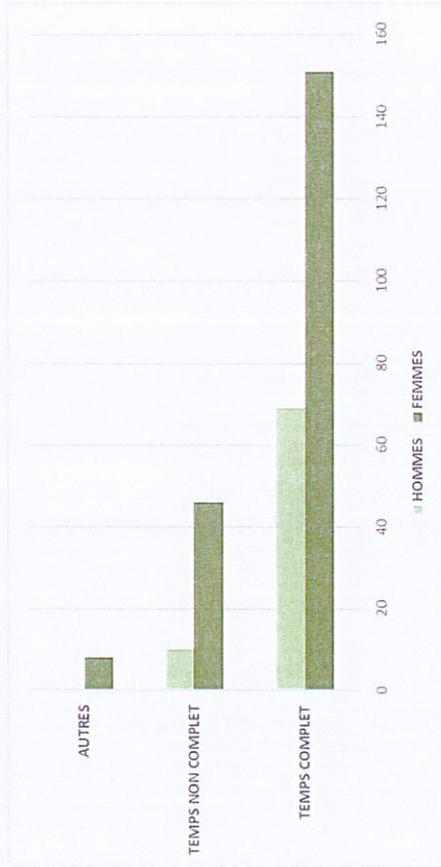
5 - Répartition femmes-hommes entre agents titulaires et agents non-titulaires

2023	FEMMES	HOMMES
Titulaires	63%	75%
Non-titulaires	33%	25%
Autres statuts	4%	0%
Total	100%	100%



75% des hommes ont un statut de titulaire et 63 % des femmes ont un statut de titulaire. Là-aussi, cela s'explique par le service petite-enfance qui représente un nombre important d'agents (féminins) sur l'ensemble de la Communauté de communes ou les remplacements sont réguliers (maternité, maladie, ...) et se font donc par la voie contractuelle.

6 - Répartition femmes-hommes du temps de travail (nombre d'agents) :



7 - Répartition des jours « enfants malades » pris par les agents

80% des jours « enfants malades » sur les 12 derniers mois ont été pris par des femmes. Sur le long terme, nous constatons cette tendance générale qui fait que ce sont les femmes qui s'arrêtent majoritairement pour s'occuper de leurs enfants malades.

Pour information : 125,5 jours pris comme ASA Garde d'enfants malade, du 1^{er} janvier 2022 au 23 novembre 2022.

II - Actions menées par la communauté de communes pour l'égalité Femmes - Hommes

I - Dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales

ACCUEIL DANS LES APPARTEMENTS D'URGENCE

La communauté de communes dispose de 2 appartements permettant d'accueillir des victimes de violences intrafamiliales. Les personnes accueillies bénéficient systématiquement d'un accompagnement global réalisé par le CIDFF (Centre d'Information et du Droit pour les Femmes et les Familles).

En 2023, 8 femmes (le plus souvent avec leurs enfants) ont été accueillies dans les appartements (5 en 2022). Développement d'un réseau de partenaires VIF (violences intrafamiliales) ayant pour objet une meilleure interconnaissance et le développement de nouvelles actions permettant de répondre à cet enjeu.

PARTICIPATION A LA CAMPAGNE RUBAN BLANC

Pour rappel, la Communauté de communes est membre du comité de pilotage départemental.

En 2023, la communauté de communes a participé à la campagne ruban blanc en réalisant les actions suivantes : Distribution de plaquettes et de rubans blancs dans les mairies et installation d'un grand ruban blanc à l'entrée des mairies.

Renouvellement de l'opération de distribution de sachets avec le violentonètre dans les boulangeries et pharmacies (7 pharmacies et 14 boulangeries participantes, soit environ 7000 sachets distribués)

En partenariat avec la commune de Lorient :

Exposition « vous ne pouvez pas rester comme ça madame »

Financement des T-shirts arborant le ruban blanc portés par les coureurs du trail urbain de Lorient

